



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/IM/2000/1
31 août 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-sixième session
Réunion informelle d'une journée
Vendredi 15 septembre 2000 - Salle de conférence XVII

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Ordre du jour provisoire

- Point 1. Ouverture de la réunion informelle
- Point 2. Application de la décision 2000/109 de la Commission des droits de l'homme, intitulée "Renforcement de l'efficacité des mécanismes de la Commission des droits de l'homme", dans laquelle la Commission a demandé à son Président de convoquer tous les ans, à la fin du mois de septembre, une réunion informelle d'une journée dans le but de faciliter l'échange d'informations avant l'Assemblée générale.
- Point 3. Résumé de la réunion.

Ordre du jour provisoire annoté

TABLE DES MATIÈRES

<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
1. Ouverture de la réunion informelle	1 - 2	3
2. Application de la décision 2000/109 de la Commission des droits de l'homme.....	3 - 11	3
Texte portant autorisation des travaux	3 - 4	3
Informations de base	5 - 8	4
Documentation établie par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et les rapporteurs et représentants spéciaux, en application des résolutions de l'Assemblée générale et des résolutions adoptées à la cinquante-sixième session de la Commission des droits de l'homme, pour examen par la Troisième Commission		5
<i>Point 112 Promotion et protection des droits de l'enfant</i>	-	5
<i>Point 113 Programme d'activités de la Décennie internationale des populations autochtones.....</i>	-	5
<i>Point 114 Élimination du racisme et de la discrimination raciale.....</i>	-	5
<i>Point 115 Droit des peuples à l'autodétermination</i>	-	6
<i>Point 116 Questions relatives aux droits de l'homme.....</i>	-	6
a) <i>Application des instruments relatifs aux droits de l'homme</i>	-	6
b) <i>Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales</i>	-	7
c) <i>Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux.....</i>	-	8
d) <i>Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme</i>	-	9
Organisation des travaux proposée	9 - 11	10
3. Résumé de la réunion	12	10

Point 1. Ouverture de la réunion informelle

1. Le Président de la cinquante-sixième session de la Commission des droits de l'homme fera une déclaration liminaire.
2. Une allocution de bienvenue sera prononcée par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme.

Point 2. Application de la décision 2000/109 de la Commission des droits de l'homme

Texte portant autorisation des travaux

3. À sa cinquante-sixième session, la Commission des droits de l'homme a décidé (décision 2000/109 en date du 26 avril 2000) d'approuver globalement le rapport du Groupe de travail intersessions, à composition non limitée, sur le renforcement de l'efficacité des mécanismes de la Commission (E/CN.4/2000/112) et de lui donner effet dans son entièreté.
4. L'attention de la Commission est appelée sur les paragraphes 33 et 34 du rapport susmentionné qui sont libellés comme suit :

"Le cycle de réunions (session de la Commission au printemps; Assemblée générale des Nations Unies à l'automne) est tel que la Troisième Commission de l'Assemblée générale est bien placée pour examiner les faits nouveaux qui peuvent survenir entre la session de la Commission des droits de l'homme et celle de l'Assemblée générale. Étant donné les chevauchements importants qui existent entre la Commission et la Troisième Commission, en ce qui concerne tant leur ordre du jour que leur composition, le Groupe de travail estime que le rapprochement entre les deux organes pourrait revêtir un caractère plus dynamique. En particulier, il juge utile qu'un certain travail de préparation ait lieu de façon structurée à Genève pour faire en sorte que toutes les délégations disposent des informations nécessaires dans leurs préparatifs en vue de la session de la Troisième Commission" (par. 33).

"Le Groupe de travail recommande donc que la présidence de la Commission convoque tous les ans, à la fin du mois de septembre, une réunion informelle d'une journée dans le but spécifique de faciliter l'échange d'informations avant l'Assemblée générale. À l'ordre du jour de cette réunion, qui ne prendrait pas de décisions officielles, figureraient les questions traitées à la session précédente de la Commission et inscrites à l'ordre du jour provisoire de la Troisième Commission. Chaque point serait brièvement discuté à la lumière des informations fournies par le secrétariat sur les faits nouveaux intervenus postérieurement à la session de la Commission, et l'on ménagerait aux représentants de gouvernement la possibilité de formuler des observations, y compris d'indiquer s'ils ont l'intention de présenter des projets de résolution devant la Troisième Commission" (par. 34).

Informations de base

5. Selon les informations fournies par le secrétariat de la Troisième Commission, toutes les commissions de l'Assemblée générale commenceront cette année leurs travaux une semaine à l'avance, le 25 septembre. La Troisième Commission entamera l'examen de l'essentiel des questions relatives aux droits de l'homme inscrites à son ordre du jour le 11 octobre 2000, par le point concernant la promotion et la protection des droits de l'enfant. L'examen des autres points ayant trait aux droits de l'homme débutera le lundi 23 octobre 2000. Il est proposé que le dialogue avec la Haut-Commissaire ait lieu dans l'après-midi du 24 octobre ou la matinée du 25 octobre et qu'il soit suivi par les dialogues avec les rapporteurs spéciaux.

6. Les points relatifs aux droits de l'homme que l'Assemblée générale doit renvoyer cette année à la Troisième Commission sont les suivants :

112. Promotion et protection des droits de l'enfant;

113. Programme d'activités de la Décennie internationale des populations autochtones;

114. Élimination du racisme et de la discrimination raciale;

115. Droit des peuples à l'autodétermination;

116. Questions relatives aux droits de l'homme :

- a) **Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;**
- b) **Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;**
- c) **Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;**
- d) **Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.**

7. Il est proposé que le secrétariat fasse, essentiellement à des fins d'information, des exposés pour présenter les points de l'ordre du jour renvoyés cette année par l'Assemblée générale à la Troisième Commission. Dans ces exposés les principaux faits nouveaux intervenus depuis la cinquante-sixième session de la Commission en ce qui concerne les points relatifs aux droits de l'homme qui doivent être examinés par la Troisième Commission seront passés en revue, et des informations utiles seront fournies sur les rapports soumis par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à la Troisième Commission. Ces exposés seront limités à 10 minutes par point (10 minutes pour chaque point subsidiaire du point 116 de l'ordre du jour).

8. Un débat général (questions et réponses) suivra la présentation de chaque point par le secrétariat.

Documentation établie par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et les rapporteurs et représentants spéciaux, en application des résolutions de l'Assemblée générale et des résolutions adoptées à la cinquante-sixième session de la Commission des droits de l'homme, pour examen par la Troisième Commission*

Point 112. Promotion et protection des droits de l'enfant

- a) Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'enfant (résolution 54/149 de l'Assemblée générale) (A/55/201)
- b) Rapport du Comité des droits de l'enfant (suppl. No 41) (résolution 44/25 de l'Assemblée générale), **Supplément No 41 (A/55/41)**
- c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants (résolution 2000/85 de la Commission des droits de l'homme) (A/55/297)

Point 113. Programme d'activités de la Décennie internationale des populations autochtones

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur l'application du programme d'activités de la Décennie internationale des populations autochtones (résolution 54/150 de l'Assemblée générale) (A/55/268)
- b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur l'application du programme d'activités de la Décennie internationale des populations autochtones : situation du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones (résolutions 40/131 et 54/150 de l'Assemblée générale) (A/55/202)

Point 114. Élimination du racisme et de la discrimination raciale

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur les mesures pour combattre les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée (résolution 54/153 de l'Assemblée générale) (A/55/304)
- b) Note du Secrétaire général sur le processus préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et sur l'application du Programme d'action pour la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (résolutions 53/132 et 54/154 de l'Assemblée générale) (A/55/285)

* Cette liste récapitulative ne comprend ni les documents établis par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme au titre du point 86, pour examen par la Commission politique spéciale, ni les contributions faites par le Haut-Commissariat, pour examen par d'autres Commissions de l'Assemblée générale, au titre d'autres points.

- c) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (résolution 53/131 de l'Assemblée générale) **(A/55/266)**
- d) Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (résolution 53/131 de l'Assemblée générale) **(A/55/203)**
- e) Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (Suppl. No 18) (résolution 2106A (XX) de l'Assemblée générale) **Supplément No 18 (A/55/18)**
- f) Rapport du Comité préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (résolutions 52/111 et 53/132 de l'Assemblée générale) **(A/CONF.189/PC.1/21)**
(sera disponible sous la cote A/55/307)

Point 115. Droit des peuples à l'autodétermination

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur l'utilisation de mercenaires (résolution 54/151 de l'Assemblée générale)
- b) Rapport du Secrétaire général sur la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination (résolution 54/155 de l'Assemblée générale) **(A/55/176)**

Point 116. Questions relatives aux droits de l'homme

a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la question de la torture et des autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (résolution 54/156 de l'Assemblée générale) **(A/55/290)**
- b) Note du Secrétaire général transmettant les rapports des onzième et douzième réunions des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (résolution 53/138 de l'Assemblée générale) (A/54/805, annexe) (A/55/206)
- c) Rapport du Comité contre la torture (Suppl. No 44) (résolutions 39/46, annexe, et 54/156 de l'Assemblée générale) **Supplément No 44 (A/55/44)**
- d) Rapport du Secrétaire général sur l'application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris l'obligation de présenter des rapports à ce titre (résolution 53/138 de l'Assemblée générale) **(A/55/278)**
- e) Rapport du Secrétaire général sur les activités du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (résolutions 36/151 et 54/156 de l'Assemblée générale) **(A/55/178)**

- f) Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (résolution 54/156 de l'Assemblée générale) **(A/55/208)**
 - g) Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (résolution 260A (III) de l'Assemblée générale) **(A/55/207)**
 - h) Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (résolution 54/158) **(A/55/205)**
 - i) Rapport du Comité des droits de l'homme (Suppl. No 40, vol. I et II) (résolution 2200A (XXI) de l'Assemblée générale) **Supplément No 40 (A/55/40)**
 - j) Rapport du Secrétaire général sur la situation du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage (résolution 46/122 de l'Assemblée générale) **(A/55/204)**
 - k) Note du Secrétaire général transmettant des vues de gouvernements, d'organes et d'organismes des Nations Unies, d'institutions spécialisées, d'organisations non gouvernementales et de personnes intéressées sur le rapport final de l'Expert indépendant chargé d'étudier les moyens d'améliorer l'efficacité à long terme du système des Nations Unies pour la surveillance de l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (résolution 53/138 de l'Assemblée générale) (E/CN.4/1997/74) (E/CN.4/2000/98 et Add.1) **(A/55/313)**
- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales***
- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse et Add.1 : Visite au Bangladesh et Add.2 : Visite en Turquie (résolution 54/159 de l'Assemblée générale) (résolution 2000/33 de la Commission des droits de l'homme) **(A/55/280; A/55/280/Add.1; A/55/280/Add.2)**
 - b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme chargé d'examiner les questions relatives aux exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (résolution 53/147) **(A/55/288)**
 - c) Rapport du Secrétaire général sur la mondialisation et ses effets sur le plein exercice des droits de l'homme (résolution 54/165 de l'Assemblée générale)
 - d) Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme et la diversité culturelle (résolution 54/160 de l'Assemblée générale) **(A/55/296)**
 - e) Note du Secrétariat sur les droits de l'homme et les mesures coercitives unilatérales (résolution 54/172 de l'Assemblée générale) **(A/55/214)**

- f) Rapport du Secrétaire général sur les mesures pour appliquer la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus (résolution 54/170 de l'Assemblée générale) (A/55/292)
- g) Rapport du Secrétaire général sur les arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme (résolution 53/148) (A/55/279)
- h) Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme au Cambodge (résolution 54/171 de l'Assemblée générale) (A/55/291)
- i) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale, et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité (résolution 54/174 de l'Assemblée générale) (A/55/213)
- j) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'État de droit (résolution 53/142 de l'Assemblée générale) (A/55/177)
- k) Rapport du Secrétaire général sur la protection des migrants (résolution 54/166 de l'Assemblée générale) (A/55/275)
- l) Rapport du Secrétaire général sur la question des disparitions forcées ou involontaires (résolution 53/150 de l'Assemblée générale) (A/55/289)
- m) Rapport du Secrétaire général sur le droit au développement (résolution 54/175 de l'Assemblée générale) (résolution 2000/5 de la Commission des droits de l'homme) (A/55/283)
- n) Rapport du Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur le droit au développement (résolution 54/175 de l'Assemblée générale) (A/55/302)
- o) Rapport de l'Expert indépendant sur le droit au développement (résolution 54/175 de l'Assemblée générale) (A/55/306)
- p) Rapport du Haut-Commissaire aux droits de l'homme : Évaluation générale à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la décennie pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (résolution 54/161 de l'Assemblée générale)
- c) *Situations des droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux*
 - a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Représentant spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran (résolution 54/177 de l'Assemblée générale) (résolution 2000/28 de la Commission des droits de l'homme)

- b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Iraq (résolution 54/178 de l'Assemblée générale) (résolution 2000/17 de la Commission des droits de l'homme) **(A/55/294)**
 - c) Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo (résolution 54/179 de l'Assemblée générale) (résolution 2000/15 de la Commission des droits de l'homme) (A/55/318)
 - d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Soudan (résolution 54/182 de l'Assemblée générale) (résolution 2000/27 de la Commission des droits de l'homme)
 - e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine, en République de Croatie et en République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et la situation des droits de l'homme au Kosovo (résolutions 54/183 et 54/184 de l'Assemblée générale) (résolution 2000/26 de la Commission des droits de l'homme) (A/55/282 – S/2000/788)
 - f) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan (résolution 54/185 de l'Assemblée générale) (résolution 2000/18 de la Commission des droits de l'homme)
 - g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Expert indépendant de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Haïti (résolution 54/187 de l'Assemblée générale) (résolution 2000/78 de la Commission des droits de l'homme)
 - h) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Représentant spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Rwanda (résolution 54/188 de l'Assemblée générale) (résolution 2000/21 de la Commission des droits de l'homme) **(A/55/269)**
 - i) Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme dans le sud du Liban et dans la Bekaa occidentale (résolution 2000/16 de la Commission des droits de l'homme)
 - j) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar (résolution 2000/23 de la Commission des droits de l'homme)
 - k) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi (résolution 2000/20 de la Commission des droits de l'homme)
- d) Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme***
- a) Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (Suppl. No 36) (résolutions 48/141 et 48/121 de l'Assemblée générale) **Supplément No 36 (A/55/36)**

Organisation des travaux proposée

9. Il est proposé qu'après la présentation de chaque question/point inscrit à l'ordre du jour relatif aux droits de l'homme de la Troisième Commission, la parole soit donnée aux représentants des gouvernements, des départements de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales, le cas échéant, pour une intervention de trois minutes au maximum. Les rapporteurs spéciaux et les représentants des organes conventionnels seront invités, s'ils le souhaitent, à décrire en une page au maximum, qui sera lue par le secrétariat, l'essentiel des faits nouveaux concernant leurs rapports respectifs.

10. Il est proposé d'allouer deux segments de 20 minutes chacun aux organisations non gouvernementales à la fin de la séance du matin et de la séance de l'après-midi pour qu'elles puissent faire part de leurs observations.

11. En guise de calendrier provisoire de la réunion, il est proposé d'examiner les points 112 à 116 a) durant la séance du matin et les points subsidiaires 116 b), c) et d) pendant la séance de l'après-midi.

Point 3. Résumé de la réunion

12. Des déclarations finales seront prononcées par le Président de la Commission des droits de l'homme et la Haut-Commissaire aux droits de l'homme.
